



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/12/2024

**Séance du 12 décembre 2024**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon**

**Conseillers Municipaux en exercice : 55**

**Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE

**Étaient absents :**

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

**OBJET : 25 - Relations Internationales - 2ème attribution d'aides aux projets internationaux**

Délibération n° 007771

## Relations Internationales - 2ème attribution d'aides aux projets internationaux

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

	Date	Avis
Commission n°1	28/11/2024	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention à une association qui porte un projet culturel international.

La Ville de Besançon attribue des subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et des associations bisontines. Elle soutient également certaines manifestations culturelles ou sportives internationales organisées par les associations bisontines.

A ce titre, elle a été saisie de la demande de l'association culturelle Salsal et Shamamah. Créée en juin 2024, cette nouvelle association bisontine a pour but de rassembler la population afghane installée à Besançon et de faire connaître sa culture aux Bisontines et Bisontins, à l'occasion de différentes manifestations et temps forts. Elle participe activement, aux côtés d'autres associations du monde, à la démarche d'ouverture sur le monde portée par le Service Relations internationales.

A l'occasion du Nouvel an 2025, Salsal et Shamamah souhaite organiser une célébration qui aura lieu le 4 janvier prochain, au gymnase Jean Zay. Ouverte à tous, citoyens français, afghans ainsi que des diverses autres communautés résidant à Besançon, cette manifestation permettra d'offrir aux participants un moment de partage, d'amitié et de découverte culturelle, dans un cadre festif et chaleureux. A cette occasion, l'association proposera un ensemble d'activités traditionnelles afghanes, telles que des représentations musicales, des danses folkloriques et la dégustation de spécialités culinaires. Par son ouverture à tous, cet évènement renforcera les liens entre les différentes communautés locales.

L'association a également invité Zakia Khudadadi, première athlète afghane médaillée de bronze aux Jeux paralympiques de 2024. La présence de la jeune para-taekwondoïste en tant qu'invitée d'honneur incarne à la fois l'esprit de persévérance et de dépassement de soi, mais aussi les valeurs de solidarité et de diversité que Salsal et Shamamah souhaite mettre en avant lors de cette soirée. La Ville de Besançon est sollicitée pour aider l'association à financer cette soirée dont le budget s'élève à 2 694 € (animations et repas). S'agissant d'une nouvelle association et afin d'encourager l'engagement de ses membres dans leur démarche d'interculturalité et d'ouverture, il est proposé au Conseil Municipal d'aider cette association à hauteur de 1 000 €.

En cas d'accord, la somme de 1 000 € sera prélevée sur la ligne 65.048.65748.0022204.10069 inscrite au budget primitif de l'exercice.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Salsal et Shamamah**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT